District Saône et Loire de Football

Siège social :
234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY
Tél. : 03.73.55.03.35

COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°39 du 13/06/2023

Presents : MM. EUVRARD, MATHEY,DOUHAY, FERNANDES, JACQUET, MOSCATO.

COURRIERS

Mail de EPINAC, du 09/06/2023: Forfait déclaré dans les délais , la commission donne match perdu par pénalité,
Amende : 500 € à Epinac.

Mail de MARMAGNE, du 05/06/2023.
Pris note, une réponse sera apportée au club.

CHAMPIONNATS SENIORS SAISON 2022/2023

La publication des montées decentes interviendra après confirmation par la Ligue des descentes de Régional 3 et les dossiers en cours.

FINALES DES COUPES JEUNES ET SENIORS SAISON 2022/2023

La commission remercie le club de BOURBON, son Président ainsi que l'ensemble des bénévoles pour le soutien dans l'organisation des finales sur deux jours.

La commision lance un appel à candidature pour la saison prochaine, week end du 1 et 2 juin 2024.
Cahier des charges à demander.
Acte de candidature par mail : secretariat@district71.fff.fr

CALENDRIER SENIORS SAISON 2023/2024

Ci-joint en annexe le calendrier de la saison sportif 2023/2024(validé par le CD du 12/06/2023.)

Pour INFO : reprise des compétitions le 27/08/2023 par la Coupe Sport Comm

Championnat D1D2 D3 le 3/09/2023
Date limite d'engagement le 10/07/2023 Via Foot Club
Les groupes seront publiés avant le 31/07/2023

D4 le 10/09/2023
Date limite d'engagement le 19/08/2023 Via foot Club
Les groupes seront publiés avant le 31/08/2023

Date prévisionnelle de diffusion des calendriers le 8/08/2023

SPORTIVITE ET ETHIQUE

Retrait de point(s) appliqué au classement au 13/06/2023
Sous réserves des procédures en cours
(avec rappel des points du classement du Challenge de la Sportivité)

Division	clubs	01/02	18/04	13/06				Total
D1A	TEAM MONTCEAU	-2(525)	-1 (620)	-1 (750)				-4
D1A	US BLANZY	-2(515)		-1 (645)				-3
D1B	JS MACONNAISE	-2(565)	-1(605)					-3
D1B	JS MONTCHANIN	-2(570)	-3(845)					-5
D1B	DIGOIN FCA		-2(550)	-1(660)				-3
D1A	LUX		-2(500)	-1(685)				-3
D1	PALINGES			-2(550)				-2
D1	LA CLAYETTE			-2(550)				-2
D1	LESSARD EN BRESSE			-2(570)				-2
D2	ST SERNIN		-3(615)	-1(710)				-4
D2	CHAMPFORGEUIL		-3(640)					-3
D2	CIRY		-2(585)	-3(805)				-5
D2	EPINAC		-2(565)	-1(675)				-3
D2	CHARETTE		-2(565)	-1(630)				-3
D2C	FC AUTUN	-5(800)	-6(1080)					-11
D2C	SC ETANG SUR ARROUX	-2(525)	-2(730)	-1(820)				-5
D2	LES GACHERES			-2(540)				-2

D2	LUX			-2(555)				-2
D2	FLAMBOYANT			-2(570)				-2
D2	CHAGNY			-2 (585)				-2
D2	LE BREUIL			-3 (615)				-3
D2	REVERMONTAISE			-3 (625)				-3
D2	ST MARTIN SENOZAN			-3 (675)				-3
D2	FLACE			-17 (2775)				-17

Le Président
EUVRARD Joel

Le Secrétaire
MOSCATO Franck

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football